



Transfert listes et tableaux via E.listelec

Listes et tableaux rectificatifs 4^{ème} révision au 30/11/2015

1. Vous devez déposer sur le site de la préfecture les 3 listes (liste générale, liste complémentaire municipale, liste complémentaire européenne) au format XML sur l'onglet « listes » du site E.listelec à la date de référence du **01/12/2015**.

Depuis votre application GRC :

- bloc « dématérialisation »,
- puis menu « export des listes électorales ».

2. Vous devez déposer les 3 tableaux (liste générale, liste complémentaire municipale, liste complémentaire européenne) au format PDF sur l'onglet « tableau » du site E.listelec.

Depuis votre application GRC :

A la fin de l'assistant de traitement de l'évènement 4^{ème} du **30/11/2015**,

- faire un aperçu,
- cliquez sur le bouton « PDF »,
- puis enregistrez le fichier sur votre disque.

Tableau des 5 jours du 01/12/2015 relatif aux élections régionales

Vous devez déposer le tableau des 5 jours (liste générale) au format PDF sur l'onglet « tableau » du site E.listelec.

Dans GRC :

A la fin de l'assistant de traitement de l'évènement « tableau des 5 jours » du **01/12/2015**,

- faire un aperçu,
- cliquez sur le bouton « PDF »,
- puis enregistrez le fichier sur votre disque.

Edition des cartes électorales

Editions de cartes électorales

1. Si vous voulez éditer vos cartes électorales dès aujourd'hui et avant la 4^{ème} révision du 30/11/2015 :

- Menu « édition des cartes électorales »
- Saisissez les dates comme ci-après :
 - valide au : **01/12/2015**
 - date de prise en compte comprise entre le **10/10/2015** et le **10/10/2015**

NB : - Cette procédure permet à certains d'entre vous de s'avancer dans leur travail.
- Le fait d'indiquer la période du **10/10/2015 au 10/10/2015** permet justement d'éditer les cartes sans les inscrits d'office.

2. Editions de toutes les cartes électorales après traitement de l'évènement tableau des 5 jours au 01/12/2015 :

a. Vous avez déjà édité les cartes (cf. point 1 ci-dessus)

- Menu « édition des cartes électorales »
- Saisissez les dates comme ci-après :
 - valide au : **06/12/2015**
 - date de prise en compte comprise entre le **30/11/2015** et le **06/12/2015**

b. Vous n'avez édité aucune carte

- Menu « édition des cartes électorales »
- Saisissez les dates comme ci-après :
 - valide au : **06/12/2015**
 - date de prise en compte comprise entre le **10/10/2015** et le **06/12/2015**

Conseils :

- Si vous le souhaitez, changer la date d'édition en bas à droite de l'écran
- Pour les communes ayant plusieurs bureaux de vote : **tri « bureau / n° d'émargement**